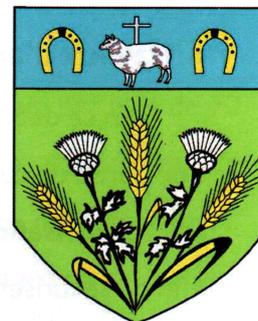


## Bulletin d'informations n°27



**Chères Campusiennes, chers Campusiens,**

En cette période printanière, plusieurs projets d'aménagements préparés cet hiver ont été et vont être réalisés. Ils sont détaillés dans ce bulletin et nous espérons que les délais annoncés par les entrepreneurs seront respectés pour qu'ils soient terminés avant l'été.

Cette période est aussi celle de la commémoration du 8 mai qui se déroulera cette année à Saint Sulpice de Favières. En effet, depuis ce mandat et en s'appuyant sur notre Conseil Municipal des Enfants des 3 villages, Mauchamps, Saint Sulpice de Favières et Saint-Yon se regroupent pour faire des commémorations un temps fort et davantage partagé. Le mois de mai sera aussi l'occasion d'accueillir le village allemand d'Hoskirch avec lequel Mauchamps est jumelé depuis plus de 30 ans.

### ● **Massif forestier**

A l'issue d'une réunion sollicitée par les maires de Boissy-sous-Saint-Yon, Mauchamps, Saint-Sulpice-de-Favières et Saint-Yon et avec M. le sous-Préfet qui visait à constater un certain nombre de dégradations et à déterminer les actions à entreprendre, les élus ont manifesté leur volonté de protéger le massif forestier qui couvre les quatre communes et d'obtenir de l'aide en matière d'ingénierie forestière.

Dans ce cadre, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dont la mission est de conseiller et soutenir les collectivités territoriales, a proposé un accompagnement pour l'élaboration d'une stratégie forestière du massif forestier situé sur les 4 communes. Cet accompagnement s'est concrétisé par la signature d'une convention entre les 4 collectivités et l'ANCT afin de bénéficier de son expertise et de ses ressources pour mener à bien ce projet d'envergure. Cette mission, estimée à 12 mois, a été confiée à la société Even Conseils en partenariat avec la Société Forestière pour un coût prévisionnel de 62 760€ TTC et financée à 100% par l'ANCT.

Dans le cadre de ce travail, les propriétaires et utilisateurs de la forêt sont consultés. Afin de permettre à chacun de s'exprimer sur ce sujet, notamment pour celles et ceux qui ne font pas partie d'associations, un recueil de « doléances » est constitué dans chaque commune. N'hésitez pas à partager vos observations, remarques ou idées pour notre massif forestier situé entre les quatre communes Boissy-sous-Saint-Yon, Mauchamps, Saint-Sulpice-de-Favières et Saint-Yon. Elles seront remontées lors des réunions de travail futures. Vous pouvez dès maintenant les envoyer par mail à [mairie@mauchamps.org](mailto:mairie@mauchamps.org).

../..

## ● Travaux d'aménagements : voirie et mobiliers urbains

En ce début d'année, plusieurs travaux d'aménagements ont été réalisés ou vont bientôt l'être. Une partie de ces opérations est totalement financée par la commune. Elle comprend :

### ● Sécurisation de l'arrêt de bus

Afin de sécuriser les abords de l'arrêt de bus et protéger les piétons, des barrières de protection ont été remplacées et d'autres ont été ajoutées. Un abri bus sera prochainement installé côté numéros impairs de la rue afin que les voyageurs puissent s'abriter. Coût : 12 765€ HT

### ● Réalisation d'une noue d'infiltration

A chaque épisode de pluie, au croisement de la rue Saint Eloi et du chemin menant aux paramoteurs, de l'eau stagne. Afin de corriger ce problème, une noue d'infiltration a été réalisée dans la berne et le passage a été resurfacé. Coût : 3 850€ HT

### ● Réalisation d'un parking au niveau du stade

Le bas coté n'ayant jamais été stabilisé, l'espace servant jusqu'alors au stationnement des visiteurs de l'espace du stade était devenu impraticable. Un parking filtrant a été réalisé afin de rendre l'endroit stable et propre sans imperméabiliser davantage le lieu. Coût : 16 900€ HT

### ● Restauration de l'ancien abri bus

Le temps faisant son œuvre, cet abri bus servant aujourd'hui notamment à abriter la boîte à livres, possède une couverture en mauvais état. Elle sera très prochainement refaite. Coût : 8 700€ HT

Une autre opération sera menée conjointement avec la communauté de communes qui dispose de la compétence voirie. En effet, chaque commune se voit attribuer annuellement une enveloppe pour réaliser des travaux de voirie. Au début du mandat, elle avait été utilisée pour :

- élargir le virage se trouvant au bout de la rue de la Guérinière qui était trop étroit et donc accidentogène ;

- créer des trottoirs du bout de la route de Saint Sulpice jusqu'au cimetière pour s'y rendre en toute sécurité ;

- créer des puisards et inverser le sens des écoulements d'eau de la route descendant à Saint Sulpice de Favières : l'hiver l'eau gelait sur la route et créait un danger ;

- installer des ralentisseurs rue Saint Eloi pour limiter la vitesse des véhicules notamment au niveau du croisement avec le rue de la Plaine.

Ces trois dernières années, cette enveloppe était gelée par la CCEJR le temps de faire face à la baisse des ressources financières de celle-ci.

Désormais à nouveau mobilisable, elle sera utilisée pour **une reprise complète de la chaussée du Chemin des Blés d'Or**. La CCEJR financera 98 630€ HT et la commune 26 382€ HT de ce projet qui devrait être réalisé avant l'été.

## ● Présence des gens du voyage

En ce début d'année, le parking poids lourds de la base Intermarché a été envahi par plus de 70 caravanes ce qui représentent environ 200 personnes d'après les forces de l'ordre. Dans ce cas de figure, deux possibilités s'offrent au propriétaire : porter plainte ou négocier une date de départ. Intermarché a porté plainte. C'est ensuite au Sous Préfet de prendre un arrêté d'expulsion qui est remis aux squatteurs par les forces de l'ordre et la commune. Les expulsés disposent alors de 24h pour faire appel de la décision du Sous Préfet. Ce délai passé, l'expulsion peut avoir lieu mais il faut que les forces de l'ordre soient en nombre pour évacuer plus de 200 personnes. Des brigades spéciales doivent être mobilisées. En parallèle de la procédure d'expulsion, une médiation est toute de même mise en place par la Préfecture pour organiser leur départ si possible avant l'expulsion. Cette présence et l'attitude irrespectueuse constatée ont eu des conséquences pour Intermarché et la commune (activité professionnelle retardée, dégradation des lieux privés et communaux...). Ensemble nous avons pris des mesures tout d'abord pour nettoyer mais aussi pour éviter le plus possible que cette situation ne se reproduise. Nous avons également rappeler à l'Etat son rôle en amont de ces installations illicites notamment dans les schémas d'accueil des gens du voyage.

## ● Comités consultatifs

Dans le précédent bulletin d'informations, nous vous informions de trois projets importants décidés en conseil municipal : la révision générale du PLU, l'acquisition de la ferme située rue de la Croix et la restauration de l'église Saint Jean Baptiste. Pour permettre à chaque habitant de participer à un ou plusieurs de ces projets, trois comités consultatifs correspondants à ces trois projets vont être créés. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès du secrétariat de mairie par téléphone ou par mail à [mairie@mauchamps.org](mailto:mairie@mauchamps.org).

## ● Enquête de satisfaction sur la communication municipale

Un grand merci pour votre participation à cette enquête. Il en ressort :

- une communication jugée globalement satisfaisante ;
- Le bulletin papier puis l'application IntraMuros sont vos moyens d'information préférés ;
- un manque de communication sur les événements organisés ;
- un délai trop long pour la diffusion des procès verbaux des conseils municipaux.

Ce dernier point est effectivement une difficulté rencontrée en 2024. La commune a fait face à plus de 6 mois sans secrétaire de mairie. De plus, un procès verbal ne peut être diffusé que lorsque le conseiller municipal secrétaire de séance a validé sa rédaction et que le conseil municipal l'a approuvé lors de la séance suivante. Le conseil se réunissant à peu près une fois par trimestre (c'est un minima), le délai est donc de 3 mois, plus si un report de vote est demandé par un conseiller.

## ● Carte de déchetterie

Les beaux jours sont de retour et avec le besoin parfois de se rendre en déchetterie. Pour cela, vous devez **disposer d'une carte de déchetterie** et **créer un compte personnel en ligne** sur :

<https://www.siredom.com/portail-decheteries/>

Les **véhicules utilitaires** sont acceptés dans toutes les déchèteries du SIREDOM sauf à LARDY et EPINAY SUR ORGE. Cependant, ils sont autorisés sous réserve et il peut être utile de demander une dérogation (par exemple lors du prêt d'un véhicule utilitaire, démarche en ligne). Attention, cette dérogation peut prendre jusqu'à 72h. Il convient donc d'anticiper vos passages.

Vous pouvez retrouver toutes les informations liées à ce sujet ainsi que les liens cliquables sur le site de la commune [www.mauchamps.org](http://www.mauchamps.org), sur l'application **IntraMuros** pour smartphone ou sur le site du SIREDOM.



**IntraMuros**  
L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.

Play Store (Android) Apple Store (iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

**IntraMuros**

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Téléchargement gratuit

Google Play App Store



**USAGERS  
DES DÉCHETERIES**

**“ Créez votre compte  
EN LIGNE en 2024 ”**

À partir du **1<sup>er</sup> juillet 2024**, vous devez créer votre compte personnel en ligne pour :

- Justifier de votre lieu d'habitation
- Suivre vos passages en déchèterie
- Renouveler votre badge en cas de perte, de vol ou de badge défectueux.



**Créez votre compte en ligne sur :**

<https://www.siredom.com/portail-decheteries/>



Déchets - Énergie  
**Siredom**  
Environnement

[www.siredom.com](http://www.siredom.com)  
[@siredom](https://www.facebook.com/siredom)

## ● Date à retenir

- 20 avril : Chasse aux œufs à 10h30 au stade
- 8 mai : commémoration du 8 mai 1945 à Saint Sulpice de Favières
- du 29 mai au 1er juin : accueil de nos amis allemands d'Hoskirch dans le cadre du jumelage
- 21 juin : fête de la musique Place Saint Jean
- 22 juin toute la journée : la fête du village fait son retour / Facebook : Fête Saint Jean

**Fermeture de la mairie le 29 avril et le 2, 6 et 9 mai 2025. Ouverture samedi 3 mai.**